



Le mot du président **Robert Le Goff**

Le tribunal administratif de Caen a connu en 2014 une augmentation significative des entrées puisqu'ont été enregistrées 2 511 requêtes, au lieu de 2 312 en 2013 (+ 8,6 %). Cette augmentation s'explique par une forte croissance du contentieux fiscal (+ 35,5 %) ainsi que du contentieux des agents publics (+ 26,5 %). Par ailleurs, l'année 2014 aura été marquée par le contentieux des élections municipales avec 229 requêtes

enregistrées, représentant 9,12 % des entrées, toutes jugées dans les délais impartis. Les sorties, avec 2 114 affaires traitées, sont en baisse (2 425 en 2013), en raison notamment du profond renouvellement des effectifs du tribunal et d'un accroissement de la difficulté moyenne des affaires jugées. Mais cette situation ne doit pas susciter d'inquiétude car, d'une part, l'ancienneté moyenne du stock est faible, d'autre part,

les délais de jugement demeurent très raisonnables : de l'ordre de 11 mois pour le délai moyen de jugement des affaires ordinaires et 18 jours pour les référés urgents. L'objectif essentiel du tribunal pour l'année 2015 est, en cohérence avec ces statistiques, de renforcer le nombre des sorties, en particulier celles des formations collégiales et des juges statuant seuls.

2 511
AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
8,6 % PAR RAPPORT À 2013

2 114
AFFAIRES JUGÉES,
SOIT UNE BAISSÉ DE **12,8 %**
PAR RAPPORT À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

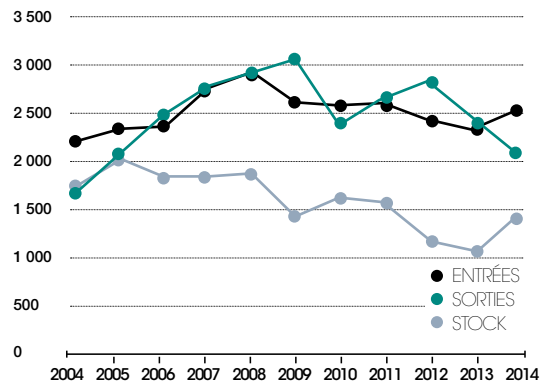
8m
-36,5 %
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



9,1 % Contentieux fiscal
13,5 % Étrangers
10,1 % Fonctionnaires et agents publics
7,3 % Police
12,8 % Environnement et urbanisme & aménagement
9,7 % Contentieux sociaux
37,5 % Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.